

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0547/PR/MEFPP portant affectation d'un terrain sise à Haramous au profit de l'Etat du Koweit.

n° 2009-0547/PR/MEFPP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

26 juillet 2009

Numéro JO

n° 14 du 30/07/2009

Date du numéro

30 juillet 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu La Constitution du 15 septembre 1992

Vu le Décret n°2008-0083/PRE en date du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

Vu le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

Vu le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

Vu la Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, Chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté à titre gracieux à l'Etat du Koweit une parcelle de terrain d'une superficie de 10 000 m² environ sise au lotissement de haramous.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation de l'Ambassade de l'Etat du Koweit en République de Djibouti. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.